

Règlement de l'Hivernale des Coursières 2012

15 janvier 2012 à St-Martin-en-Haut (69)

ART.1 - L'Hivernale des Coursières des Hauts du Lyonnais est une épreuve de type trail assimilable aux épreuves de courses en montagne organisée par ATOS (Association Trail Organisation Solidarité) avec l'accord de la commission des courses hors stade du Comité d'Athlétisme du Rhône.

ART.2 - DISTANCES

17km, 560m D+/D- et 30km, 1100m D+/D

ART.3 - Cette épreuve est ouverte à tout coureur licencié F.F.A. ou non, âgé de 18 ans et plus. L'inscription ne sera validée par l'organisateur que sur présentation d'une licence F.F.A. ou de toute autre licence d'une fédération accréditée ou d'un certificat de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition daté de moins d'un an le jour de la course.

ART.4 - DÉPART ET ARRIVÉE

Départ et arrivée de la salle des sports de St- Martin-en-Haut.

ART.5 - DATE ET HORAIRES DE DÉPART

Dimanche 15 janvier 2012 à 9h00

ART.6 - BARRIÈRES HORAIRES, CHOIX DES PARCOURS

- Pas de barrières horaires sur le 17 km. Les coureurs inscrits sur le 30 km et arrivant à Chavagneux (séparation des parcours, 10^e km) en plus de 1h30 seront dirigés sur le 17 km.
- Tout coureur inscrit sur le 30km pourra bifurquer de son plein gré sur le 17 km et sera classé de ce fait sur le 17 km.

ART.7 - RAVITAILLEMENTS

17 km : 1 ravito complet solide, liquide (10^{ème} km)

30 km : 2 ravitos complets solides, liquides (10^e et 23^e km).

Attention : afin de respecter l'esprit trail, les ravitaillements personnels

effectués par des tierces personnes ne seront autorisés qu'aux points de ravitaillements officiels. Suiveurs, VTT ou accompagnateurs sont interdits. Le non-respect de ce point de règlement entraînera la disqualification immédiate du coureur.

ART.8 - ÉQUIPEMENT

Attention, risque de grand froid sur l'ouest Lyonnais mi-janvier (nombreux passages à plus de 900m d'altitude). Nous ne laisserons partir personne en short et débardeur par grand froid. Réserves d'eau et alimentaire fortement conseillées.

ART.9 - ASSISTANCE

Elle est assurée par des médecins et des secouristes. Chaque participant se doit de signaler aux membres de l'assistance médicale présents sur le parcours un coureur en détresse. Le médecin et les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important. Les coureurs s'inscrivant à l'Hivernale des Coursières se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la distance choisie dans sa totalité; les cas de rapatriements assurés par les organisateurs seront exceptionnels et uniquement sur avis du médecin ; les coureurs qui abandonnent parce qu'ils sentent ne pas pouvoir réaliser la performance qu'ils avaient entrevue rejoindront l'arrivée par leurs propres moyens (amis, famille, auto-stop).

ART.10 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Des poubelles seront à la disposition des coureurs à chaque point d'eau et ravitaillement. Tout participant surpris à jeter des papiers et autres déchets sur le parcours sera disqualifié ; il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Voir les articles 11 à 20 sur la page ci-dessous

ART.11 - CATÉGORIES D'ÂGE

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Juniors H et F	JU	1993 et 1994
Espoirs H et F	ES	1990 à 1992
Seniors H et F	SE	1973 à 1989
Vétérans H et F	V1	1963 à 1972
	V2	1953 à 1962
	V3	1943 à 1952
	V4	1942 et avant

selon réglementation FFA

source : <http://www.athle.com/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

ART.12 - RÉCOMPENSES

Cadeau au retrait des dossards pour tous les participants. Vin chaud (à consommer avec modération) et soupe à l'arrivée. Récompenses : 17 et 30 km = 3 premiers H et 3 premiers F au scratch, premiers de chaque catégorie H et F (ES-JU ; SE ; V1 ; V2 ; V3 ; V4).

ART.13 - SIGNALISATION ET CONTRÔLES

Les coureurs trouveront sur le parcours une signalisation verticale (panneaux, rubalises) et horizontale (flèches). Des contrôles seront effectués à un ou plusieurs points tenus secrets. Les participants s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité.

ART.14 - ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante du concurrent.

ART.15 - INSCRIPTIONS

Limitées à 600 inscrits.

- 17km : 8€ si inscrit à l'avance ; 10€ sur place.
- 30km : 12€ si inscrit à l'avance ; 15€ sur place.

ART.16 - RETRAIT DES DOSSARDS ET INSCRIPTIONS SUR PLACE

à la salle des sports de St-Martin-en-Haut le samedi 14 janvier de 15h à 18h et le dimanche 15 janvier de 7h à 8h45.

ART.17 - PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET REMISE DES RÉCOMPENSES

Scratch et catégories : pour le 17 km à partir de 11h30 ; pour le 30 km à partir de 12h30.

ART.18 - HÉBERGEMENT

Contactez l'Office du Tourisme/Maison de Pays de St-Martin-en-Haut au 04 78 48 64 32 ou <http://www.othl.mairies69.net/>

ART.19 - RESTAURATION

Café offert au départ, vin chaud, soupe et ravitaillement.

ART.20 - DROIT À L'IMAGE

Les coureurs en s'inscrivant à l'Ultra des Coursières des Hauts du Lyonnais abandonnent leurs droits à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises lors de la course.